



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE
M.R.C. DE MASKINONGÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

À l'effet que le conseil municipal de la Municipalité d'Yamachiche adoptera les prévisions budgétaires 2020 ainsi que le programme triennal d'immobilisations lors de sa séance extraordinaire du lundi 16 décembre 2019.

Tous les intéressés peuvent assister à la séance extraordinaire du lundi 16 décembre 2019 qui se tiendra à l'hôtel de ville de la Municipalité au 366, rue Sainte-Anne, à Yamachiche, à 19 h.

Les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

DONNÉ À YAMACHICHE, CE VINGT-NEUVIÈME JOUR DE NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF.

Marie-France Boisvert
Directrice générale et secrétaire-trésorière